REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 17 août 2021
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse conjoint du département de l'instruction publique et du département de la sécurité, de la population et de la santé

Mesures COVID-19 pour la rentrée scolaire 2021-2022 à Genève

A l'approche de la rentrée scolaire, les mesures liées au COVID-19 au sein des structures préscolaires, scolaires et de formation ont été définies par degré d'enseignement. Elles s'appliquent tant aux enfants, élèves et jeunes qu'aux professionnels concernés. Dans un contexte sanitaire encore instable, la rentrée se fait dans un souci de normalité et la stratégie suivie tolère une certaine circulation virale dans la mesure où celle-ci est inévitable dans le cadre scolaire. Cette stratégie s'accompagne d'une surveillance rigoureuse de la situation et d'une réaction rapide en cas de flambée.

Après deux années scolaires fortement perturbées par le COVID-19, la rentrée 2021-2022 est assortie de mesures de prévention et de lutte contre le COVID les moins restrictives possibles afin de réduire l'impact négatif sur l'enseignement et l'encadrement des enfants et des jeunes en scolarité. Les mesures ont été prises en tenant compte:

- de l'importance de l'enseignement en présentiel;
- de l'expérience accumulée durant l'année scolaire 2020-2021, notamment concernant la gestion logistique des situations de flambée et l'impact important des mesures en place sur la qualité de l'enseignement, la continuité de la scolarité, la vie professionnelle et la santé psychique des différents groupes populationnels impliqués;
- conformément aux connaissances scientifiques actuelles concernant le SARS-CoV-2;
- en fonction de la situation épidémiologique actuelle, notamment les spécificités du variant en circulation actuellement, et des prévisions à court terme;
- du fait que les enfants et les jeunes développent extrêmement rarement des maladies sévères et que leur contamination n'entraîne actuellement pas d'augmentation significative des hospitalisations;
- du fait aussi que les adultes – qui, eux, sont plus à risque face au COVID – et les jeunes dès 12 ans ont à leur disposition un moyen de réduire très efficacement le risque d'infection et, tout particulièrement, les formes graves de la maladie, à savoir la

vaccination (gratuite et à disposition immédiate).

Mesures pour la rentrée scolaire 2021-2022

Mesures générales au sein des établissements scolaires

- aération des locaux;
- hygiène des mains;
- nettoyage régulier des surfaces.

Port du masque

- obligatoire entre adultes, sauf quand assis avec distance, en crèche et en milieu scolaire, quel que soit le degré;
- pour le secondaire II, obligatoire pour tous les usagers des bâtiments scolaires (adultes et élèves), sauf si assis avec distance, jusqu'à la levée des mesures du Conseil fédéral sur les lieux clos;
- pour le secondaire I, obligatoire pour tous les usagers des bâtiments scolaires (adultes et élèves) les cinq premières semaines dès la rentrée scolaire, sauf si assis avec distance;
- pour l'école primaire, obligatoire pour les adultes les cinq premières semaines de la rentrée scolaire, sauf si assis avec distance;
- pas obligatoire en crèche dans la prise en charge des enfants.

Distance

- n'est pas requise entre les élèves, ni entre les enfants et les adultes en crèche;
- est requise autant que possible entre adultes et élèves, du degré primaire au degré secondaire II: si elle n'est pas possible, le port du masque est obligatoire selon les principes énoncés ci-dessus.

Dépistage

- en cas de flambée, le dépistage sur site est proposé au degré secondaire I;
- en cas de flambée, le *testing* hors site est recommandé par le service du médecin cantonal (SMC) aux élèves des degrés primaire et secondaire II.

Ces mesures – qui pourront être modifiées, notamment en cas de péjoration épidémiologique – assurent un minimum de cohérence avec les autres cantons latins. Elles tiennent aussi compte du contexte genevois, où le *testing* systématique n'est pas envisageable dans les écoles. Ainsi, et grâce notamment à l'engagement sans faille du personnel enseignant, les autorités misent sur une rentée qui permettra à l'école d'assurer normalement sa mission auprès des élèves.

Enfin, il est rappelé que la vaccination reste l'outil de prévention le plus efficace contre l'infection et la transmission du virus. Le SMC et le DIP encouragent donc le personnel enseignant et les jeunes dès 12 ans à profiter de ces cinq premières semaines de la rentrée scolaire pour se faire vacciner afin de se protéger au mieux individuellement et participer également ainsi à la construction d'une protection collective.

Pour toute information complémentaire (MÉDIAS UNIQUEMENT):

- *DIP: par l'intermédiaire de M. Pierre-Antoine Preti, responsable de communication, T. 022 546 69 68 ou 079 754 25 90;*
- *DSPS: par l'intermédiaire de M. Laurent Paoliello, directeur de la coopération et de la communication, T. 079 935 86 75.*